

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 SEPTEMBRE 2023



Délibération n°DB23.199

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation du conseil :
14 septembre 2023Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2023, le 21 septembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYERS, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Antoni YALAP, Abdelwahab ZIGHA

Suppléant : Bernard CORNEILLE représenté par DIDIER Viviane

Pouvoirs : Daniel AUGUSTE a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Abdelaziz HAMIDA, Mariam CISSE-DOUCOURE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Armand JACQUEMIN a donné pouvoir à Michel MOUTON, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Madeleine LATOUR a donné pouvoir à André SPECQ, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Jean-Luc SERVIERES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des nouveaux tarifs du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot applicables à compter du 1er octobre 2023

Délibération n° DB23.199

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France :

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.277 du 29 novembre 2021 approuvant le choix du concessionnaire et autorisant la signature du contrat de concession, avec la société Vert Marine sise 1 rue Lefort Gonssolin à MONT-SAINT-AIGNAN (76130), pour le service public de gestion et d'exploitation du complexe Plaine Oxygène situé au Mesnil-Amelot ;

Vu le contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot qui a démarré au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot en date du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avenant n°2 au contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot en date du 14 mars 2023 ;

Vu l'avenant n°3 au contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot portant modification de la date d'application des nouveaux tarifs au 1^{er} octobre de chaque année, approuvé par délibération conseil communautaire n°23.228 du 21 septembre 2023 ;

Vu la demande du concessionnaire reçue le 29 juin 2023 ;

Considérant les clauses d'indexation tarifaire prévues à l'article 38 du contrat de concession ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et **A L'UNANIMITE**

1°) approuve les nouveaux tarifs du complexe Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot conformément à l'indexation des tarifs prévue à l'article 38 du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe sportif Plaine Oxygène au Mesnil-Amelot n°19151, tels que joints en annexe ;

2°) dit que les tarifs appliqués au sein du complexe Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot sont modifiés par la présente délibération et seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

